

Conférence de presse du 14 janvier 2026

Fabio Regazzi, président usam, conseiller aux États Le Centre/TI

Seule la version orale fait foi

Payer une fois, ça suffit!

Mesdames et Messieurs les représentants des médias, je lis les journaux. J'écoute la radio. Je suis présent sur les réseaux sociaux. Eh oui, le soir, j'allume aussi brièvement la télévision. De moins en moins souvent, car il existe aujourd'hui d'autres offres et que le monde évolue. Mais en tant que particulier, je paie chaque année 335 francs pour le service public. Certes la redevance de télévision la plus élevée du monde, mais je la paie. Ce qui est injuste, en revanche, c'est que je la paie deux fois. En 2025, par exemple, mes entreprises ont versé 8765 francs à la SSR, alors qu'elles ne peuvent ni regarder la télévision ni écouter la radio. Il s'agit d'un défaut de conception de la révision de la LRTV qu'il est urgent de corriger.

Cet argent manque dans l'entreprise. Il manque pour la formation de nos apprentis, pour la formation continue de nos collaboratrices et collaborateurs, mais aussi pour les événements d'équipe, les investissements et la cybersécurité. Chaque collaboratrice et chaque collaborateur paie déjà sa redevance à titre privé, tout comme moi. En tant qu'entreprise, nous payons donc tous deux fois.

Je voudrais mentionner le cas d'un garagiste de Winterthour qui nous a écrit la semaine dernière. Situation typique dans la branche: chiffre d'affaires élevé, marges faibles. En 2024, il a versé 6925 francs à la SSR; en 2025, 3315 francs. Or, ces deux années-là, son entreprise était déficitaire. Il écrit – je cite: «Nous avons donc payé plus de redevances TV que d'impôts. C'est totalement absurde.» Et il poursuit: «Nous occupons actuellement 17 équivalents plein temps – cela signifie que nous payons entre 200 et 400 francs de redevance TV par collaboratrice et collaborateur. C'est invraisemblable!»

Et tout cela non pas parce qu'il est un grand consommateur des offres de la SSR, mais simplement parce qu'il exerce dans un secteur à fort chiffre d'affaires. Même lorsque son entreprise est déficitaire, il doit s'acquitter d'une redevance SSR élevée. C'est absurde. Au total, les entreprises suisses versent ainsi 180 millions de francs par an à la SSR! Et même avec le projet d'ordonnance du Conseil fédéral, 80 000 entreprises continueront à payer deux fois – soit 160 millions de francs au total. Autrement dit, la proposition du Conseil fédéral n'est que pure cosmétique. Elle ne résout pas le problème fondamental de la double imposition. C'est la raison pour laquelle nous, PME et arts et métiers, le disons clairement: «payer une fois, ça suffit!»

Nous, entrepreneuses et entrepreneurs, savons que nous devons gérer notre argent avec rigueur. J'attends la même responsabilité de la part de la SSR. Sans brandir de menaces, et sans raconter d'histoires fantaisistes selon lesquelles le Tessin se retrouverait tout à coup sans télévision. Car même si l'initiative est acceptée, la SSR disposera encore – publicité comprise – de 70 millions de francs par mois. C'est une somme considérable. L'essentiel, à mes yeux, est que la SSR se concentre sur sa mission première. Avec l'acceptation de l'initiative, la SSR demeure. La RTS et la RSI demeurent. Le service public demeure. Mais une chose disparaît: la double imposition des entreprises. C'est pourquoi je dis avec conviction: OUI à l'initiative SSR – Payer une fois, ça suffit!